

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de THÉSEE (15 membres en exercice) dûment convoqué, le 02 avril 2019, s'est réuni à la Mairie de Thésée, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLUTEAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MRS CHARLUTEAU Daniel, DAVID Gilles, MICHAUD Christian, GAUTIER Christian, PAILLET Jacques, DOLOIRE Jean-Claude, FISCHER Jean MMES BARON Nadège, PAVONE Sylvie, AUBERT Valérie, MIRLEAU Jocelyne, PINAUT Jeanine, TROTIGNON Nelly.

ETAIENT ABSENTS : MRS BERNARD Pascal qui avait donné pouvoir à Mr DAVID Gilles, ANDRIEU David qui avait donné pouvoir à Mme PINAUT Jeannine.

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé.

Madame PAVONE Sylvie a été élue Secrétaire.

1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSE PAR Monsieur VIGUIÉ – Trésorier Municipal – Budget Principal - Commune

VOTANTS : 15 - POUR : 15

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur Le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSE PAR Monsieur VIGUIÉ Thierry – Trésorier Municipal - Budget Annexe - Assainissement

VOTANTS : 15 - POUR : 15

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur Le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSE PAR Monsieur VIGUIÉ Thierry – Trésorier Municipal - Budget Annexe - Commerce

VOTANTS : 15 - POUR : 15

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur Le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal procède à l'examen du compte administratif 2018, conformément à l'article L 2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Gilles DAVID, est élu président de séance et présente le budget primitif 2018, le compte administratif présentant les mêmes résultats que le compte de gestion du Receveur Municipal, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018, à l'unanimité des membres présents qui fait apparaître les résultats suivants :

VOTANTS : 14 – POUR : 14

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 755 687.65 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 134 083.83 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 378 396.18 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 501 212.65 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 443 859.46 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT : 57 353.19 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 : 321 042.99 €

5) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal procède à l'examen du compte administratif 2018, conformément à l'article L 2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Gilles DAVID, est élu président de séance et présente le budget primitif 2018, le compte administratif présentant les mêmes résultats que le compte de gestion du Receveur Municipal, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018, à l'unanimité des membres présents qui fait apparaître les résultats suivants

VOTANTS : 14 – POUR : 14

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 56 462.19 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 57 759.20 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 1 297.01 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 26 399.73 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 132 798.55 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 106 398.82 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 : 107 695.83 €

6) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE COMMERCE

Le Conseil Municipal procède à l'examen du compte administratif 2018, conformément à l'article L 2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Gilles DAVID, est élu président de séance et présente le budget primitif 2018, le compte administratif présentant les mêmes résultats que le compte de gestion du Receveur Municipal, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018, à l'unanimité des membres présents qui fait apparaître les résultats suivants

VOTANTS : 14 – POUR : 14

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 545.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 0.00 €

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT : 545.00 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 : - 545.00 €

7) DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE COMMERCE AU 31/12/2018

Considérant l'inactivité du budget commerce pendant l'année 2018, et la décision du conseil municipal de vendre ce bien immobilier, Monsieur Le Maire, propose de dissoudre ce budget au 31/12/2018.

Les écritures d'actif et passif concernant ce budget ont été intégrés dans le budget général de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de la dissolution du budget annexe commerce au 31/12/2018.

8) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Constatant que le Compte Administratif présente :

- ✓ Un excédent cumulé de fonctionnement de 378 396.18 €
- ✓ Un déficit cumulé de fonctionnement du BA Commerce de 545.00 €
- ✓ Un déficit cumulé d'investissement de 57 353.19 €
- ✓ Un solde négatif de reste à réaliser de 50 068.00 €

Décide d'affecter par **15 voix POUR, 0 voix CONTRE**, le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire :

- Au 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) : **107 421.19 €**
Le solde disponible de **270 429.99 €** est affecté comme suit R002 – excédent reporté de fonctionnement.

9) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur Le Maire donne lecture du budget primitif 2019 du budget principal qui a été examiné par la Commission de Finances le 1^{er} avril dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par **15** voix POUR, **0** voix CONTRE de voter le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 070 725.99 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 411 426.18 €

10) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire donne lecture du budget primitif 2019 du budget annexe Assainissement qui a été examiné par la Commission de Finances le 1^{er} avril dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par **15** voix POUR, **0** voix CONTRE de voter le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 59 110.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 126 898.82 €

11) VOTE DES SUBVENTIONS – ANNÉE 2019

Vu la Commission qui s'est réunie le 01/04/2019 et qui a statué sur les montants des subventions à allouer au titre de l'année 2019,

Le Maire propose de voter l'attribution des subventions suivant le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUÉ
E.T.C.	600.00 €
Les Amis du Musée	450.00 €
Les Amis du Terroir	450.00 €
AMP SNCF	150.00 €
ASSOCIATION POUR QUENTIN	400.00 €
JYGA	150.00 €
USEP ECOLE (déjà voté) classe de neige + licences	4 341.80 €
COOPERATIVE SCOLAIRE (chorale)	500.00 €
LES ARTISTES PEINTRES	450.00 €
A.V.A.C.	450.00 €
SOCIETE DE PECHE AAPPMA	450.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	170.00 €
A.T.L.	450.00 €
UNRPA	400.00 €
LA BOITE A LIRE	300.00 €
L'ETOILE DE MARTIN	200.00 €
LES PTITS LOUPS	450.00 €
EN SOUVENIR DE ROMUALD	300.00 €
LES AMIS DE L'ECOLE DE THÉSÉE	450.00 €
ASSOCIATION JEUNESSE SPORTIVE THESEENNE	600.00 €
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES	11 711.80 €
VIE LIBRE SAINT AIGNAN	70.00 €
TOUR DU LOIR ET CHER	142.08 €
LA ROUTE TOURISTIQUE	200.00 €
JUDO CLUB ST GEORGES	200.00 €
CAM DE LA VALLÉE DU CHER	150.00 €

C.F.A. DU LOIR ET CHER	640.00 €
FOYER LAÏQUE SAINT AIGNAN	100.00 €
A.D.M.R.	651.20 €
ECURIE 41	700.00 €
COLLEGE PAUL BONCOUR	340.00 €
COLLEGE PAUL BONCOUR (PISCINE)	517.94 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	50.00 €
CAMPUS DES METIERS ET ARTISANAT (1 apprenti)	80.00 €
CONCILIATEURS DE JUSTICE DE LOIR ET CHER	100.00 €
ADER PREVENTION ROUTIERE	105.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	200.00 €
LES RESTOS DU COEUR	200.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	200.00 €
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	4 646.22 €
TOTAL GÉNÉRAL	16 358.02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **13** voix POUR, **2** voix CONTRE

- Décide d'allouer au titre de l'exercice 2019, les subventions aux associations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- Les crédits sont inscrits au budget primitif 2019 – article 6574

12) FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX – Année 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par **15** voix POUR, **0** voix CONTRE :

Article 1

De fixer les taux d'imposition de l'année 2019 comme suit :

	Taux N-1	Taux N
Taxe habitation	15.54	15.54
Taxe foncière (bâti)	22.05	22.05
Taxe foncière (non bâti)	67.73	67.73

13) DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique reçu le 07 mars 2019,

Le Maire propose à l'assemblée,

De fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROMU/PROMOUVABLES %
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De fixer les taux d'avancement de grade comme indiqué ci-dessus.

14) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade, Monsieur Le Maire, propose de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose :

- De créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet 21.70/35h à compter du 1^{er} mai 2019
- De créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet 35/35h à compter du 1^{er} septembre 2019.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Le Maire

Recrutement agent conducteur d'engins – Agent d'exploitation de la voirie communale : à ce jour, aucun candidat n'a été retenu car nous recherchons une personne opérationnelle de suite et spécialisée. Une nouvelle annonce est parue sur cap territorial et pôle emploi.

PLUi : Le délai concernant la validation est reportée d'un mois, suite au dernier comité de pilotage qui a été houleux... Une réunion est programmée prochainement entre les Maires afin d'effectuer une mise au point et de discuter sur les enjeux à venir en cas de non vote de l'ensemble des élus.

Monsieur Le Maire indique et Mr VIGUIÉ, trésorier Municipal confirme, que l'Etat a augmenté pour 2019 les valeurs locatives des logements d'environ 2 à 2.2 %, ce qui va générer une hausse des impôts locaux pour l'ensemble de la population et précise que celle-ci n'est pas du fait de la Commune. Les taux des impôts locaux sont restés identiques à 2018 pour la Commune de Thésée.

Cantine : Les tensions semblent s'apaiser, une personne supplémentaire a été affectée à la surveillance. Le temps de repas a été diminué, demande effectuée par les représentants des parents d'élèves lors de la dernière commission scolaire.

Plan d'eau du Gué Bertin : les balançoires ont été rachetées et remises au Gué Bertin.

Monsieur Gilles DAVID

Les travaux VINCI Autoroutes sont en cours à la Pichonnerie. Un relevé topographique a été fait afin de revenir à la hauteur initiale.

Convention SIAAM : maintenance du service assainissement, la convention n'est pas complète. Mr Charluteau précise qu'il a rendez-vous avec le Président du SIAAM pour compléter cette convention et se faire confirmer certaines missions.

Corvée voirie : Pas de retours concernant la corvée voirie organisée ce jeudi 11/04, l'organisation de celle-ci se fera le jour J.

Tour antigel : Un débat s'anime autour de la table, Monsieur Le Maire précise qu'aucune autorisation n'est délivrée par la Commune, les demandes d'installations sont soumises à la Préfecture, et la collectivité n'a pas connaissance de la réglementation en vigueur concernant les nuisances que cela génèrent. Une réunion publique organisée par les viticulteurs avait eu lieu lors des premières installations.

La tolérance est de vigueur pendant cette période de gel...

Madame Nelly TROTIGNON

Concernant le poste à mi-temps de la mairie, est-il prévu d'avoir recours à un(e) stagiaire ?

Monsieur Le Maire indique que la solution de couvrir un temps plein à la mairie, était de déplacer l'agence postale à la Mairie, projet abandonné car il ne faisait pas l'unanimité.

Notre structure est trop petite pour accueillir un(e) stagiaire, et lui apprendre correctement le travail.

Caserne des Sapeurs-Pompiers : ou va avoir lieu sa construction ?

La construction du futur centre de secours est prévue à Noyers sur Cher dans la zone industrielle. Cela ne remet pas en cause le fonctionnement du CPI de Thésée.

Assainissement : Y a-t-il des projets d'extension de réseaux ?

Des chiffrages ont été demandés concernant une extension route de Tours, le montant est trop élevé + de 2 millions d'euros. Une prolongation du réseau route de Vierzon pour desservir 4 habitations revient trop cher. Une extension reste possible rue du Gaillard mais ne sera pas réalisée cette année.

La séance est levée à 21h15.

Thésée, le 12 avril 2019

Le Maire,

Daniel CHARLUTEAU